

Département du Rhône

\*\*\*\*\*

MAIRIE de  
**COURZIEU**

69690

\*\*\*\*\*

Tél : 04.74.70.84.05

Fax : 04.74.70.88.82

Le 26 août 2016

**SYNDICAT DE L'OUEST LYONNAIS**  
**A l'attention de Monsieur le Président**

**25 Chemin du Stade**

**69670 VAUGNERAY**

**REÇU LE 31 AOUT 2016**

**Objet : évolution du SCOT de l'Ouest Lyonnais**

Monsieur Le Président,

Le SCOT de l'Ouest Lyonnais est entré récemment en révision.

La municipalité de COURZIEU souhaiterait que ce schéma évolue favorablement pour permettre à des communes rurales comme la nôtre de pouvoir se développer de manière plus importante par rapport à ce que le SCOT actuel nous permet de réaliser.

Nous sommes classés en polarité 4, ce qui sclérose complètement nos possibilités de croissance alors que des communes de polarité 1 n'atteindront jamais les objectifs qui leur ont été fixés. Une meilleure répartition de la population sur le territoire serait préférable dans bien des domaines.

Lorsque vous concentrez des individus, vous créez des problèmes, c'est inéluctable.

Nous souhaitons pouvoir élargir les zones constructibles plus éloignées du centre bourg, afin de tenir compte de la topographie particulière du village situé au fond d'une vallée encaissée. Densifier les centres bourgs n'est, hélas, pas possible de partout. Il faut pouvoir adapter le SCOT aux conditions particulières pouvant exister sur le territoire, et ne pas vouloir rester absolument sur une règle générale.

De même, des hameaux importants et isolés, là encore spécificité de COURZIEU, sont aujourd'hui entièrement desservis par l'assainissement collectif, l'électricité et même parfois le câble. Ces hameaux disposent de terrains libres qui ne peuvent pas être urbanisés alors que cela ne changerait en rien l'empreinte sur le paysage.

Nous sommes les premiers défenseurs du respect de la nature, du paysage et de la non consommation de terres agricoles. Cette activité est très importante sur notre commune de 2 700 ha et nous souhaitons la conserver. Des PENAP ont d'ailleurs été mises en place sur notre territoire.

Il y a possibilité de conjuguer harmonieusement le respect de l'espace rural et une certaine urbanisation nécessaire à la vie locale.

La croissance du nombre d'habitants en soi n'est pas un but, mais il faut pouvoir renouveler la population pour que vivent les écoles, les commerces...

Il faut donc adapter l'habitat à la demande et, donc, permettre la création de nouveaux logements.

Je souhaite que l'équipe en charge du travail de révision du SCOT puisse prendre en compte ces remarques lors de ses travaux, il en va de l'avenir de nombreuses communes rurales.

En espérant que vous pourrez tenir compte de nos demandes et restant à votre disposition pour échanger sur ces points, recevez, Monsieur le Président, mes sincères salutations.

Le Maire



Jean Bernard CHERBLANC